



# Contrat relatif au suivi de la marque QUALITE TOURISME™ pour les offices de tourisme

Entre d'une part :

et d'autre part :

#### L'Office de Tourisme de :

(Ci-après dénommé « office de tourisme »),

représenté par (nom-prénom de la personne habilitée à représenter la structure) :

Fonction:

Adresse du siège social :

Code postal: Ville:

# Offices de Tourisme 73 - Savoie Mont Blanc

- Ci-après dénommé « Relais Territorial »

représenté par : Erich DEBRUERES

Fonction: Président

Adresse du siège social : Bâtiment Evolution, 25, rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY

Il est convenu ce qui suit :

# Article 1 – Objet du contrat :

Le présent contrat organise les modalités de suivi intermédiaire sur un cycle de 5 ans de la marque QUALITE TOURISME™ entre l'Office de Tourisme accompagné et le Relais Territorial, telles que définies par ADN Tourisme dans le respect du Règlement d'usage de la Marque et dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf document en vigueur en annexe).

# Article 2 - Engagements du Relais Territorial :

Dans le cadre du suivi intermédiaire, le Relais territorial s'engage à :

- Assurer une animation de démarche qualité collective dont des actions de formations et les missions décrites dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf annexe en vigueur)
- Informer les Offices de Tourisme de son territoire sur son offre d'accompagnement et de suivi

### Article 3 – Engagements de l'office de tourisme :

L'Office de Tourisme respecte les engagements de l'Office de Tourisme « accompagné » dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf annexe en vigueur).

Dans ce cadre, il confirme au Relais Territorial :

- La réalisation de son/ses visite(s) mystère et de son audit complet
- La mise en œuvre du plan d'action initié à la suite de l'audit ou de la visite mystère dans le délai imparti
- Sa participation aux actions de professionnalisation dont celles proposées par le relais territorial
- La réalisation de son autoévaluation et du plan d'actions associé sur le cycle de 5 ans
- La réalisation de son pré-audit en N4 ou N5 (Rapport sur le portail de la DGE)
- L'Office de Tourisme « accompagné » transmet au Relais Territorial les documents témoignant du respect de ces différents engagements au fur et à mesure de leur réalisation.

#### Article 4 - Clause de confidentialité

Dans le cadre du contrat de suivi documentaire le Relais Territorial s'engage à ne divulguer aucune information ou document relatif à la mise en œuvre de la Margue Qualité Tourisme™.

Toutes les pièces et documents transmis par l'Office de Tourisme resteront donc strictement confidentiels.

#### Article 5 - Durée du contrat :

Le présent contrat est signé pour une durée de 5 ans à partir de sa signature. Il se renouvelle par accord des parties.

# Article 6 - Dispositions financières :

Le coût de cette prestation a été fixé à 500 € pour l'année 2020 par le Conseil d'Administration d'OT73 Savoie Mont Blanc. Il peut être réévalué annuellement par le conseil d'Administration.

# Article 7 - Conditions de paiement :

Facturation annuelle par le Relais territorial à partir de la signature du contrat. Règlement par virement ou chèque bancaire à l'ordre d'OT73 Savoie Mont Blanc,

#### Article 8 - Résiliation

En cas d'inexécution par l'office de tourisme de l'une de ses obligations définies dans la présente convention, elle sera résiliée après une mise en demeure de régulariser restée sans effet 30 jours après son envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 9 - Responsabilité

La responsabilité du Relais Territorial ne pourra être recherchée qu'en cas de non-respect de ces obligations prévues au présent contrat. La responsabilité du Relais Territorial ne pourra en tout état de cause être recherchée par l'office de tourisme au titre de la réalisation du contrat, pour un montant supérieur aux honoraires réellement encaissés par le Relais Territorial.

### Article 10 - Élection de domicile

Chaque partie fait élection de domicile en son siège social respectif.

# POUR LE RELAIS TERRITORIAL Erich DEBRUERES, Président Offices de Tourisme 73 Savoie Mont Blanc

# POUR L'OFFICE DE TOURISME BON POUR ACCORD

(Nom, qualité, signature, date et cachet)
Le soussigné déclare formellement avoir les pouvoirs nécessaires pour engager l'office de tourisme désigné. Un double lui sera envoyé dès la signature de la seconde partie.